



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réser
au
Monitu
belg



22004048

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi

31 DEC. 2021

Le Greffier

N° d'entreprise : **0465 771 630**

Nom

(en entier) : **Résidence Saint-Vincent**

(en abrégé) :

Forme légale : **SA**

Adresse complète du siège : **Rue de Bayemont 155, 6040 Jumet**

Objet de l'acte : Démission et nomination des administrateurs-nomination commissaire

Extrait de l'assemblée générale du 16 novembre 2021

L'assemblée prend acte de la démission avec effet immédiat à partir de la présente des administrateurs de la société: Jean-Louis Delvigne, Sylvie Ori et Top Medic SRL.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer les administrateurs suivants pour une durée de 6 ans à partir de la présente: Johan Crijns, Ingrid Van de Maele et Jeroen Versnick.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de nommer BDO Réviseurs d'entreprises SC SCRL ayant son siège social à Anvers, Uitbreidingsstraat 72 b.1, en tant que commissaire de la société. BDO Réviseurs d'entreprises SC SCRL désigne M. David Lenaerts en tant que représentant permanent. La mission vaut pour une durée renouvelable de trois ans, notamment pour les exercices sociaux prenant fin le 31 décembre 2021, le 31 décembre 2022 et le 31 décembre 2023 et prendra donc fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2024.

Extrait du conseil d'administration du 16 novembre 2021

Le conseil d'administration prend acte de la démission avec effet immédiat à partir de la présente de Top Medic SRL en tant qu'administrateur-délégué de la société.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité de nommer les personnes suivants en qualité d'administrateurs-délégués de la société avec effet à partir des présentes: Johan Crijns et Ingrid Van de Maele.

Pour extrait conforme,

Johan Crijns
Administrateur-délégué

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/01/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).